



Relevé de décision du conseil municipal du 24 octobre 2018

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Délibération n°2018/086 : Autorisation de signer un acte de servitude chez le notaire avec M et Mme CHAROLOY

Suite aux inondations du 3 juin 2018, il convient de réaménager l'évacuation du trop-plein d'eau de l'étang sur un terrain privé.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tout acte notarié pour une servitude d'écoulement des eaux sur les parcelles A 0464, A 0465, A 0468 dont les propriétaires sont Monsieur CHAROLOY et Mme ROBIN.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte que Madame le Maire signe l'acte de servitude et tous actes notariés chez Maître Maisonnier Alain avec Monsieur CHAROLOY et Mme ROBIN.

Délibération n°2018/087 : Autorisation de signer un acte de servitude chez le notaire avec M et Mme SAGE

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tout acte notarié pour une servitude de passage du réseau d'assainissement des 4 habitations hors lotissement sur la parcelle A 050 dont les propriétaires sont Monsieur et Madame SAGE.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte que Madame le Maire signe l'acte de servitude et tous actes notariés chez Maître Maisonnier Alain avec M et Mme SAGE.

Délibération n°2018/088 : Autorisation de signer un acte de servitude d'accès au raccordement de chauffage entre le lot 18 et le lot 17 du lotissement

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tout acte notarié pour une servitude d'accès au raccordement de chauffage entre le lot 18 parcelle A1209, 1210 et 1211 dont les propriétaires sont Mme et M. Bortoluzzi et le lot 17 parcelle A 1282,1284 et 1288 dont les propriétaires sont Mr OUARET et Mme CHESNAIS du lotissement « Fontaine Cive ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte que Madame le Maire signe l'acte de servitude d'accès au raccordement de chauffage entre le lot 18 et le lot 17 et tous actes notariés chez Maître Maisonnier Alain

Délibération n°2018/089 : Autorisation de signer une convention de frais de fonctionnement avec la commune d'Attignat-Oncin

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de répartition des frais de fonctionnement de l'école du chef-lieu avec la commune d'Attignat-Oncin

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte que Madame le Maire signe la convention de répartition des frais de fonctionnement de l'école d'Attignat-Oncin

Délibération n°2018/090 : Autorisation de signer une convention de fond de concours dans le cadre du PLUi

Considérant que la communauté de communes porte les études nécessaires à la réalisation du PLUi.

Considérant la disparité des documents d'urbanisme des 17 communes composant la communauté de communes cœur de chartreuse et que par conséquent le travail à réaliser dans le cadre du PLUi est très variable entre les communes.

Considérant l'avis de la commission en date du 27 novembre 2017, chargée d'évaluer la participation des communes.

Considérant la délibération de la communauté de communes cœur de chartreuse en date du 20 septembre 2018 concernant la convention fond de concours dans le cadre du PLUi.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte les termes de la nouvelle convention

- Autorise Madame le Maire à signer la convention

Délibération n°2018/091 : Autorisation de signer une convention concernant l'organisation d'un spectacle de Noël 2018

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention sur l'organisation d'un spectacle de fin d'année 2018 dont le coût à charge pour la commune est de 650 euros. Ce spectacle aura lieu dans la salle des fêtes le samedi 29 décembre 2018.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le coût du spectacle

Autorise Madame le Maire à signer la convention

Délibération n°2018/092 : Autorisation de signer un nouveau contrat photocopieur avec la Sté ISI

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à souscrire un contrat de maintenance de photocopieur avec la société ISI.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte que Madame le Maire signe le nouveau contrat de maintenance photocopieur

Délibération n°2018/093 : Vote du tarif R1 et R2 pour la période de chauffe du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019

Madame le Maire propose les tarifs suivants concernant la période de chauffe du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019 du budget de la chaufferie comme suite :

R1 : 88,80 € TTC R2 : 47,80 € TTC

Avec une puissance souscrite selon l'habitat.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,
avec 1 abstention, 0 contre, 8 pour**

Accepte la tarification pour la période précitée concernant la facturation de production d'eau chaude.

Délibération n°2018/094 : Achat de parcelle de forêt n° 714

Madame le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation d'acheter la parcelle 714 en limite du domaine communal au lieu-dit « Sollières » à Mme Bernadette GUERAND-PINET propriétaire pour un montant de 10 500 €.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à acheter la parcelle 714 et de signer l'acte notarié de cette achat conclu entre Mme Bernadette GUERAND-PINET propriétaire de ce bien et la commune acquéreur pour un montant de 10 500 euros.

Fait à La Bauche, le 30.10.2018

et affiché le 30.10.2018

Le Maire,
Evelyne LABRUDE